



Teréga SAS

Comptes consolidés IFRS
Exercices clos au 30 juin 2021

Table des matières

1 Compte de résultat consolidé	1
2 État de situation financière consolidée	2
3 Tableau de variation des capitaux propres consolidés	3
4 Tableau des flux de trésorerie consolidés	4
5 Notes annexes aux états financiers consolidés	5
5.1 Entité présentant les états financiers	5
5.2 Historique de la constitution du Groupe Teréga et contexte de l'élaboration des comptes consolidés de Teréga SAS	5
5.3 Référentiel comptable	5
5.3.1 Déclaration de conformité	5
5.3.2 Normes, interprétations et amendements appliqués	5
5.3.3 Estimations et jugements	7
5.4 Méthodes de consolidation	8
5.4.1 Filiales	8
5.4.2 Participations contrôlées exclusivement : intégration globale	8
5.4.3 Participations contrôlées partiellement : mise en équivalence	8
5.4.4 Transactions éliminées dans les états financiers consolidés	8
5.5 Méthodes, principes comptables et règles d'évaluation	9
5.5.1 Méthodes et principes comptables retenus à la constitution du groupe	9
5.5.2 Méthodes comptables et règles d'évaluation	10
5.5.3 Immobilisations incorporelles	12
5.5.4 Immobilisations corporelles	13
5.5.5 Immobilisations financières	14
5.5.6 Stocks	15
5.5.7 Avantages du personnel	15
5.5.8 Provisions	15
5.5.9 Chiffre d'affaires	16
5.5.10 Contrats de location	16
5.5.11 Produits et charges financiers	17
5.5.12 Impôts	17
5.5.13 Monnaie étrangère	18
5.6 Faits caractéristiques des périodes présentées	19
5.7 Informations relatives au périmètre	21
5.8 Informations relatives à la comparabilité des comptes	21
5.8.1 Changement de présentation	21
5.8.2 Changement de méthode comptable	21
5.8.3 Changement d'estimation comptable	21
5.9 Notes sur l'état de la situation financière consolidée	22
5.9.1 Monnaie fonctionnelle et de présentation	22
5.9.2 Immobilisations incorporelles et écart d'acquisition	22

5.9.3 Immobilisations corporelles	23
5.9.4 Immobilisations financières	23
5.9.5 Stocks	24
5.9.6 Créances clients et autres débiteurs	24
5.9.7 Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés	25
5.9.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie	26
5.9.9 Capital et réserves	26
5.9.10 Provisions	26
5.9.11 Dettes financières	27
5.9.12 Dettes fournisseurs et autres créditeurs	30
5.9.13 Autres passifs courants	31
5.9.14 Autres actifs courants	31
5.10 Informations relatives aux postes de l'état du résultat global consolidé	32
5.10.1 Produits	32
5.10.2 Autres produits	32
5.10.3 Achats et charges	33
5.10.4 Produits financiers et charges financières	34
5.10.5 Impôts	35
5.10.6 Avantages du personnel	36
5.11 Parties liées	38
5.12 Engagements hors bilan	38
5.12.1 Engagements donnés	38
5.12.2 Engagements reçus	38
5.13 Événements postérieurs à la clôture	38

1 Compte de résultat consolidé

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	30-juin-21	30-juin-20
Chiffre d'affaires	5.10.1	237 537	231 751
Autres produits	5.10.2	1 759	144
Achats consommés	5.10.3	(28 501)	(19 688)
Charges de personnel	5.10.3	(30 489)	(32 672)
Charges externes	5.10.3	(22 705)	(18 550)
Impôts et taxes	5.10.3	(9 325)	(12 139)
Dotations aux amortissements et aux provisions	5.9.2 - 5.9.3	(54 081)	(54 010)
Autres produits et charges opérationnels courants		(3 035)	(2 600)
Résultat opérationnel courant		91 160	92 236
Autres produits et charges opérationnels non courants		(70)	(244)
Résultat opérationnel		91 090	91 992
Coût de l'endettement financier net	5.10.4	(23 197)	(19 691)
Autres produits et charges financiers	5.10.4	0	-
Résultat avant impôt		67 892	72 302
Impôt sur le résultat	5.10.5	(24 801)	(30 532)
Résultat net de la période		43 091	41 769
Résultat de la période attribuable aux :			
- propriétaires de la société		43 091	41 769
- participation ne donnant pas le contrôle		-	-
Résultat par action		0,88	0,85
Résultat dilué par action		0,88	0,85

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	30-juin-21	30-juin-20
Résultat net		43 091	41 769
Autres éléments du résultat global :			
Pertes et gains actuariels		-	-
Impact des impôts différés	5.9.7	-	-
Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat		-	-
Variation de juste valeur des instruments financiers (couverture de flux de trésorerie)	5.9.11	236	-
Eléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat		236	-
Total des autres éléments du résultat global		236	-
Résultat global total		43 328	41 769
Attribuable aux propriétaires de la société		43 328	41 769
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		-	-

2 État de situation financière consolidée

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	30/06/2021	31/12/2020
Actifs			
Ecart d'acquisition	5.9.2	420 756	420 756
Autres immobilisations incorporelles	5.9.2	88 630	92 566
Immobilisations corporelles	5.9.3	2 429 043	2 435 546
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5.9.4	6 273	6 273
Autres actifs financiers non courants		10 379	379
Autres actifs non courants		4 136	3 644
Actifs d'impôt différé		9	13
Actifs non courants		2 959 226	2 959 175
Stocks	5.9.5	24 536	24 994
Autres actifs financiers courants		159	161
Créances clients	5.9.6	54 803	43 654
Créances d'impôt exigible courantes		-	9 725
Autres actifs courants	5.9.14	13 917	4 770
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.9.8	529 185	489 560
Actifs courants		622 601	572 864
Total de l'actif		3 581 826	3 532 039
Capitaux propres et passifs			
Capital	5.9.9	489 474	489 474
Primes d'émission		71 053	71 053
Réserves		(209 064)	(267 948)
Obligations Remboursables en Actions		470 000	470 000
Résultat de l'exercice attribuable aux propriétaires de la société 1		43 091	71 994
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société		864 554	834 573
Total des capitaux propres		864 554	834 573
Dettes financières non courantes	5.9.11	1 786 113	1 785 912
Avantages du personnel	5.10.6	26 990	27 171
Passifs d'impôt différé	5.9.7	267 657	260 636
Passifs non courants		2 080 759	2 073 719
Dettes financières courantes	5.9.11	560 146	530 193
Provisions courantes	5.9.10	185	204
Dettes fournisseurs	5.9.12	29 296	59 805
Passifs d'impôt exigible		2 087	-
Autres passifs courants	5.9.13	44 799	33 545
Passifs courants		636 513	623 747
Total des capitaux propres et passifs		3 581 826	3 532 039

3 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Primes d'émission	Résultats non distribués	Réserves actuarielles	Obligations remboursables en actions(1)	Réserves de Juste Valeur	Autres reserves	Réserves consolidées	Total	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 31 Décembre 2019	489 474	71 053	93 446	(3 282)	670 000	-	9 958	(141 823)	1 188 826	1 188 826
Résultat global total de la période										
Résultat			71 994						71 994	71 994
Total des autres éléments du résultat global				3 175		398			3 573	3 573
Résultat global total de la période	-	-	71 994	3 175	-	398	-	-	75 567	75 567
Transactions avec les propriétaires de la Société, comptabilisées directement en capitaux propres										
Emission d'actions ordinaires					(200 000)				(200 000)	(200 000)
Intérêts d'obligations remboursables en action								(34 392)	(34 392)	(34 392)
Dividendes		-	(195 426)						(195 426)	(195 426)
Autres									-	-
Total des contributions et distributions des / aux propriétaires de la société	-	-	(195 426)	-	(200 000)	-	-	(34 392)	(429 818)	(429 818)
Variation des parts d'intérêts dans des filiales										
Participations ne donnant pas le contrôle lors de l'acquisition de la filiale							(1)		(1)	(1)
Total des transactions avec les propriétaires de la société	-	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)	(1)
Capitaux propres au 31 Décembre 2020	489 474	71 053	(29 986)	(107)	470 000	398	9 957	(176 215)	834 573	834 573

<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Primes d'émission	Résultats non distribués	Réserves actuarielles	Obligations remboursables en actions(1)	Réserves de Juste Valeur	Autres reserves	Réserves consolidées	Total	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 31 Décembre 2020	489 474	71 053	(29 986)	(107)	470 000	398	9 957	(176 215)	834 573	834 573
Résultat global total de la période										
Résultat			43 091						43 091	43 091
Total des autres éléments du résultat global				-		236			236	236
Résultat global total de la période	-	-	43 091	-	-	236	-	-	43 328	43 328
Transactions avec les propriétaires de la Société, comptabilisées directement en capitaux propres										
Intérêts d'obligations remboursables en action								(13 345)	(13 345)	(13 345)
Dividendes		-	-						-	-
Autres									-	-
Total des contributions et distributions des / aux propriétaires de la société	-	-	-	-	-	-	-	(13 345)	(13 345)	(13 345)
Variation des parts d'intérêts dans des filiales										
Participations ne donnant pas le contrôle lors de l'acquisition de la filiale							(1)		(1)	(1)
Total des transactions avec les propriétaires de la société	-	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)	(1)
Capitaux propres au 30 juin 2021	489 474	71 053	13 105	(107)	470 000	634	9 955	(189 560)	864 554	864 554

(1) Les obligations remboursables en actions émises par le Groupe sont considérées comme des instruments de capitaux propres selon la norme IAS 32. Le montant du nominal ainsi que la charge d'intérêts payés (nets d'impôts) sont donc classés en capitaux propres (cf note 5.9.9 Capital et réserves). Les intérêts courus sont comptabilisés en autres dettes.

4 Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	30/06/2021	30/06/2020
Résultat net de la période	1	43 091	41 769
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie			
Elimination des produits de dividendes		-	-
Amortissements et provisions	5.9.2 - 5.9.3	53 632	53 657
Impôt sur le résultat	5.10.5.1	24 801	30 532
Résultat financier	5.10.4	22 961	19 691
Variation du besoin en fonds de roulement		(38 836)	(17 590)
Impôt payé		(667)	(10 733)
Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles		104 982	117 326
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles			
	5.9.2 - 5.9.3	(43 392)	(32 550)
Variation des prêts et autres actifs financiers		(9 999)	-
Incidence des variations de périmètre	5.5.5 - 5.9.4	(1 900)	(509)
Trésorerie nette liée aux activités d'investissement		(55 291)	(33 059)
Dividendes versés par la société consolidante			
		-	-
Augmentations (réductions) de capital		1 900	-
Emissions d'emprunts	5.9.11	10 103	398 338
Remboursements d'emprunts	5.9.11	(312)	(71 750)
Intérêts payés		(21 756)	(27 056)
Trésorerie nette liée aux activités de financement		(10 065)	299 532
Incidence de la variation des taux de change			
		-	-
Variation de trésorerie		39 626	383 799
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		489 560	38 462
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	5.9.8	529 185	422 262

Les intérêts sur ORA ont été reclassés de la ligne « Remboursements d'emprunts » à la ligne « Emissions d'emprunts ».

5 Notes annexes aux états financiers consolidés

5.1 Entité présentant les états financiers

Teréga SAS est une entreprise domiciliée en France, dont le siège social est sis à Pau, 40 avenue de l'Europe. Les états financiers consolidés de la Société au 30 juin 2021 sont établis aux bornes de la Société et de ses filiales, l'ensemble désigné comme « le Groupe » et chacune individuellement comme « les entités du Groupe ».

Le groupe Teréga, situé à Pau dans les Pyrénées Atlantiques, a pour mission d'offrir et de développer, sur le marché européen un service de transport et de stockage de gaz naturel.

5.2 Historique de la constitution du Groupe Teréga et contexte de l'élaboration des comptes consolidés de Teréga SAS

Le 30 juillet 2013, l'ensemble des titres de la société Teréga SA (ex TIGF SA), détenu jusqu'alors par la société TGEHF (Total Gaz Electricité Holding France), a été cédé à la société Teréga SAS (ex TIGF INVESTISSEMENTS), elle-même détenue par la société Teréga HOLDING (ex TIGF HOLDING).

5.3 Référentiel comptable

5.3.1 Déclaration de conformité

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles que publiées par l'IASB et approuvées par l'Union Européenne au 30 juin 2021, et présentées en détail sur le site internet de la Commission Européenne (https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en).

5.3.2 Normes, interprétations et amendements appliqués

Les normes IFRS ainsi que leurs interprétations et amendements sont présentées dans le tableau ci-après. Elles ont été appliquées par le Groupe dans ses comptes consolidés clos au 30 juin 2021 :

NORMES IFRS ADOPTÉES UE (et amendements afférents)	IMPACT	RENOI ANNEXES
IAS 1 - Présentation des états financiers	Oui	Notes 1 - 2
IAS 2 - Stocks	Oui	Note 5.5.6
IAS 7 - Tableau des flux de trésorerie	Oui	Note 4
IAS 8 - Méthodes comptables, estimations, erreurs	Oui	Note 5.5
IAS 10 - Événements postérieurs à la clôture	Oui	Note 5.13
IAS 11 - Contrats de construction	NA	
IAS 12 - Impôt sur le résultat	Oui	Note 5.5.12
IAS 16 - Immobilisations corporelles	Oui	Note 5.5.4
IAS 18 - Produits des activités ordinaires	Oui	Note 5.5.9
IAS 19 - Avantages au personnel	Oui	Note 5.5.7
IAS 20 - Subventions publiques	Oui	Note 5.5.4.4
IAS 21 - Variations des cours des monnaies étrangères	NS	Note 5.9.1
IAS 23 - Coûts d'emprunts	Oui	Note 5.5.2.7
IAS 24 - Informations relatives aux parties liées	Oui	Note 5.11
IAS 26 - Comptabilité des régimes de retraite	NA	
IAS 27 - États financiers individuels	NA	
IAS 28 - Participations dans des entreprises associées	NA	
IAS 29 - Économie hyper inflationniste	NA	
IAS 32 - Instruments financiers	Oui	Note 5.5.2.3
IAS 33 - Résultat par action	NA	Société non cotée
IAS 34 - Information financière intermédiaire	NA	
IAS 36 - Dépréciation d'actifs	Oui	Note 5.5.2.8
IAS 37 - Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels	Oui	Note 5.5.8
IAS 38 - Immobilisations incorporelles	Oui	Note 5.5.3
IAS 39 - Inst.financiers : comptabilisation et évaluation	Oui	Note 5.5.2.3
IAS 40 - Immeubles de placement	NA	
IAS 41 - Agriculture	NA	
IFRS 1 - Première adoption des IFRS	NA	
IFRS 2 - Paiements en action	NA	Société non cotée
IFRS 3 - Regroupements d'entreprises	Oui	Note 5.5.2.1
IFRS 4 - Contrats d'assurance	NS	
IFRS 5 - Actifs non courants & activités abandonnées	NA	
IFRS 6 - Prospection & éval. de ressources minérales	NA	
IFRS 7 - Instruments financiers : informations à fournir	Oui	Note 5.5.2.3
IFRS 8 - Secteurs opérationnels	NA	Société non cotée
IFRS 9 - Instruments financiers	NS	Note 5.5.2.3
IFRS 10 - États financiers consolidés	Oui	Notes 1 - 2
IFRS 11 - Partenariats	NA	
IFRS 12 - Informations / intérêts détenus / autres entités	NA	
IFRS 13 - Évaluation à la juste valeur	Oui	Note 5.9.11
IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	NS	Note 5.5.9
IFRS 16 - Contrats de location	NS	Note 5.5.10

5.3.2.1 Nouvelles normes, amendements et interprétations obligatoires

Normes, amendements et interprétations obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2021 :

Il n'y a pas eu de nouvelles normes depuis le 1^{er} janvier 2021.

5.3.2.2 Nouvelles normes, amendements et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptés par l'Union Européenne

Les normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB mais non encore adoptés par l'Union Européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliqués par le Groupe.

5.3.3 Estimations et jugements

La préparation des états financiers consolidés impose à la Direction d'exercer son jugement, d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur l'application des méthodes comptables. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes les périodes ultérieures affectées.

Les hypothèses et estimations concernent principalement :

- l'évaluation à la juste valeur des actifs acquis et passifs repris dans le cadre de regroupements d'entreprises (cf. note 5.5.1.1) ;
- la durée d'utilisation des immobilisations corporelles et incorporelles utilisée pour le calcul des amortissements : ces estimations sont présentées dans les notes 5.5.3 & 5.5.4 des principes comptables ;
- l'évaluation de la valeur recouvrable de l'écart d'acquisition (hypothèses décrites dans la note 5.5.1.1) ;
- l'évaluation des obligations liées à des régimes à prestations définies (hypothèses décrites dans les notes 5.5.7 et 5.10.6.3) ;
- la valorisation des instruments financiers (cf. note 5.5.2.3) ;
- l'évaluation des impôts différés actifs (cf. note 5.9.7).

5.4 Méthodes de consolidation

Les filiales acquises sont consolidées dans les états financiers du Groupe à compter de la date de leur prise de contrôle ou, pour des raisons de commodité si l'impact n'est pas significatif, à compter de la date d'établissement du bilan consolidé le plus récent.

Les comptes consolidés présentés dans ce document couvrent la période du 1er janvier au 30 juin 2021 avec comparatif au 31 décembre 2020 pour les comptes de bilan et au 30 juin 2020 pour les comptes de résultat. Toutes les sociétés du groupe ont une date de clôture au 31 décembre.

5.4.1 Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une entité, si et seulement si, tous les éléments ci-dessous sont réunis :

- il détient le pouvoir sur l'entité ;
- il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ;
- il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

5.4.2 Participations contrôlées exclusivement : intégration globale

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les comptes des entreprises consolidées après retraitements éventuels ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ne conférant pas le contrôle ;
- éliminer les opérations en compte entre l'entreprise intégrée globalement et ses filiales consolidées.

5.4.3 Participations contrôlées partiellement : mise en équivalence

La mise en équivalence consiste à intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante la part de capitaux propres et de résultat lui revenant.

5.4.4 Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilantiels et les transactions, les produits et les charges résultant des transactions intragroupes sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

5.5 Méthodes, principes comptables et règles d'évaluation

5.5.1 Méthodes et principes comptables retenus à la constitution du groupe

5.5.1.1 Regroupement d'entreprises et allocation de l'écart d'acquisition

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 relatives aux filiales adoptant les IFRS après leur société mère, Teréga SAS a choisi d'évaluer les regroupements d'entreprise sur la base des valeurs retenues par sa société mère : Teréga HOLDING.

Ainsi, l'allocation de l'écart d'acquisition au 30 juillet 2013, conformément aux principes exposés dans la note 5.5.3.4 se décompose comme suit (en M€) :

Coût d'acquisition au 30 juillet 2013			1 596
Capitaux propres acquis au 30 juillet 2013			644
Ecart de première consolidation			952

	Brut	Impôt différé	Net
Actifs revalorisés à la juste valeur	835	(288)	548
- Immobilisations corporelles	797	(274)	522
- Immobilisations incorporelles	39	(13)	25
Décomptabilisation des subventions d'investissements	38	(13)	25
Passif revalorisé à la juste valeur - Emprunt obligataire de 500 M€	(63)	22	(41)
Allocation du prix d'acquisition	810	(279)	531

Ecart d'acquisition			421
----------------------------	--	--	------------

En application des principes fixés par IFRS 3, s'agissant d'un regroupement d'entreprise, l'évaluation à la juste valeur de certains actifs corporels et incorporels acquis a généré respectivement une réévaluation de 797 M€ et 39 M€ d'euros (cf paragraphes relatifs aux immobilisations corporelles, aux immobilisations incorporelles et à l'écart d'acquisition).

L'emprunt obligataire de 500 M€ a été revalorisé à sa juste valeur pour un impact de - 63 M€.

Dès lors, un écart d'acquisition résiduel de 421 M€ a été constaté à hauteur de la différence entre le coût d'acquisition de Teréga SA et la juste valeur nette des actifs acquis et passifs retraités dans le cadre de l'acquisition.

5.5.1.2 Comptabilisation de la charge d'impôt

Teréga SAS appartient au groupe fiscal dont Teréga Holding est la société mère d'intégration. La convention d'intégration fiscale entre Teréga Holding, Teréga SAS, Teréga Solutions, Loca Teréga, et Teréga SA prévoit que les résultats fiscaux soient définitivement acquis par la société mère. Ainsi, la charge d'impôt retenue dans les comptes de Teréga SAS correspond aux résultats fiscaux de Teréga SA, Teréga Solutions, Loca Teréga et Teréga SAS comme si elles étaient imposées séparément.

La réintégration des charges financières a, par ailleurs, été maintenue au niveau de Teréga Holding, l'imposition s'effectuant au niveau groupe.

5.5.2 Méthodes comptables et règles d'évaluation

Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées systématiquement par toutes les entités du Groupe.

5.5.2.1 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément aux principes fixés par IFRS 3 par application de la méthode de l'acquisition en date d'acquisition, soit la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe.

Le Groupe évalue l'écart d'acquisition à la date d'acquisition comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée ; plus
- le montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ; plus
- si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise ; moins
- la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat.

Les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

L'écart d'acquisition est ensuite évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

5.5.2.2 Capitaux propres

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont comptabilisés en déduction des capitaux propres. Par ailleurs, les obligations remboursables en actions émises par le Groupe sont considérées comme des instruments de capitaux propres selon la norme IAS 32.

Les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés qualifiés de couverture sont comptabilisées nettes d'impôt en autres éléments du résultat global pour la part efficace de la couverture et en résultat de la période pour la part inefficace. Lorsque les flux de trésorerie couverts se réalisent, les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont reclassés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert.

5.5.2.3 Instruments financiers

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 9 « instruments financiers », applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

Cette norme définit une classification et une évaluation des actifs financiers qui reflètent le modèle économique dans le cadre duquel ils sont gérés ainsi que leurs flux de trésorerie contractuels ; une méthodologie de dépréciation fondée sur les « pertes attendues » ainsi qu'une modification des principes de la comptabilité de couverture.

La pratique actuelle de comptabilisation au sein du Groupe Teréga est conforme aux dispositions d'IFRS 9, l'application de cette norme n'entraîne donc pas de changement significatif dans les comptes consolidés du groupe.

5.5.2.4 Actifs financiers non dérivés

Le Groupe comptabilise initialement les prêts, créances et dépôts à la date à laquelle ils sont générés. Tous les autres actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction qui est la date à laquelle le Groupe devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif expirent, ou lorsqu'il transfère les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels dans une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés. Tout intérêt créé ou conservé par le Groupe dans des actifs financiers transférés est comptabilisé séparément comme actif ou passif.

Les actifs et passifs financiers sont compensés et présentés pour leur solde net dans l'état de situation financière si et seulement si le Groupe a juridiquement le droit de compenser les montants et a l'intention soit de les régler pour un montant net soit de réaliser l'actif et régler le passif simultanément.

5.5.2.5 Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. De tels actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif diminué de toute perte de valeur. Les prêts et créances comprennent les créances clients et autres débiteurs.

5.5.2.6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des actifs immédiatement disponibles ou des placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

5.5.2.7 Passifs financiers non dérivés

Le Groupe comptabilise les dettes émises à la date à laquelle elles sont générées. Tous les autres passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de transaction qui est la date à laquelle le Groupe devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur ajustée de tout coût de transaction directement attribuable. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

5.5.2.8 Dépréciation des actifs financiers non dérivés

Un actif financier qui n'est pas comptabilisé à sa juste valeur est examiné à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de perte de valeur. Un actif financier est déprécié s'il existe une indication objective qu'un ou plusieurs événements se sont produits après la comptabilisation initiale de l'actif, et que ces événements ont un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif, qui peut être estimé de façon fiable.

5.5.3 Immobilisations incorporelles

5.5.3.1 Autres immobilisations incorporelles (hors écart d'acquisition)

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le Groupe et qui ont une durée d'utilité finie, sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des éventuelles pertes de valeur.

Elles comprennent notamment les contrats clients identifiés lors des regroupements d'entreprises et les logiciels.

5.5.3.2 Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant. Les autres dépenses, y compris les dépenses portant sur un écart d'acquisition ou des marques générées en interne, sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

5.5.3.3 Amortissement

L'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée à compter de leur mise en service.

Les durées d'utilité estimées pour la période en cours sont les suivantes :

- Brevets et marques 5 ans
- Logiciels 5 ans
- Frais de développement 5 ans
- Contrats clients 30 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque date de clôture et ajustés si nécessaire.

5.5.3.4 Dépréciation des Actifs non financiers

Les valeurs comptables des actifs non financiers du Groupe, autres que des stocks et des actifs d'impôt différé sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe une indication qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe une telle indication, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont testés chaque année. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) auquel il appartient est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

La valeur recouvrable d'un actif ou de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôts, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat. Une perte de valeur comptabilisée au titre des UGT est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout écarts d'acquisition affecté à l'UGT (d'un groupe d'UGT), puis à la réduction des valeurs comptables des autres actifs de l'UGT (du groupe d'UGT) au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'UGT (du groupe d'UGT).

Dans le cadre des tests de dépréciation, le Groupe Teréga est considéré comme une seule Unité Génératrice de Trésorerie, car les deux activités Transport et Stockage bénéficient des synergies et mutualisations mises en place aux plans décisionnel, managérial, opérationnel, commercial et financier – et sont interdépendantes en termes de flux de trésorerie. Elles répondent par ailleurs aux mêmes contraintes économiques et financières puisque leur niveau d'investissement et de recette est régulé par la CRE (Commission de Régulation de l'Energie).

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un écart d'acquisition ne peut pas être reprise. Pour les autres actifs, la valeur comptable, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

5.5.4 Immobilisations corporelles

5.5.4.1 Comptabilisation et évaluation

Une immobilisation corporelle est évaluée au coût tel que défini ci-dessous, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes (composants majeurs).

Le profit ou perte sur cession d'immobilisations corporelles (correspondant à la différence entre le produit de cession net et la valeur comptable de l'immobilisation) est comptabilisé dans le compte de résultat.

Les immobilisations relatives au transport sont principalement composées de canalisations et de stations de compression.

Les ouvrages de transport sont soumis à autorisation ministérielle, préfectorale et, le cas échéant, à l'autorisation des autres organes compétents. Pour chaque projet et en application des dispositions des articles L. 134-3 et L. 431 6 du Code de l'énergie, les gestionnaires de réseaux de transport de gaz, dont votre société fait partie, doivent transmettre leurs programmes annuels d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie (« CRE ») et, le cas échéant, aux autres organes compétents pour approbation. Dès lors, seuls les coûts ayant été approuvés sont comptabilisés en immobilisations, les autres étant comptabilisés en charges d'exploitation.

Les investissements de stockage comprennent principalement du gaz coussin et des stations de compression.

Par décret du ministère de la Transition écologique et solidaire du 12 décembre 2006, la concession de stockage de gaz d'Izaute a été prolongée pour une durée de 25 ans à compter du 26 octobre 2005 et jusqu'au 25 octobre 2030.

Par décret du ministère de la Transition écologique et solidaire du 8 décembre 2017, la concession de stockage de gaz de Lussagnet a été prolongée pour une durée de 25 ans à compter du 31 décembre 2017 et jusqu'au 1^{er} janvier 2043.

Les immobilisations sont une composante essentielle de la détermination du revenu autorisé pour les activités transport et stockage de Teréga SA, qui sont des activités régulées.

5.5.4.2 Coûts ultérieurs

Les coûts ultérieurs sont activés uniquement quand il est probable qu'il y aura des avantages économiques associés à cet élément qui iront au Groupe. Les dépenses liées aux réparations et à la maintenance sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

5.5.4.3 Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties, selon le mode linéaire dans le compte de résultat, sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant. Les terrains ne sont pas amortis.

Les immobilisations corporelles sont amorties à partir du moment où elles sont installées et prêtes à être utilisées, ou pour les biens produits en interne, à partir du moment où l'actif est achevé et prêt à être utilisé.

Les durées d'utilité pour les immobilisations corporelles sont les suivantes :

- | | |
|--------------------------------------|----------|
| • Canalisations et branchements | 50 ans |
| • Stations de compression | 30 ans |
| • Constructions | 25 ans |
| • Agencements | 10 ans |
| • Matériel et outillage | 10 ans |
| • Matériel de transport | 10 ans |
| • Matériel de bureau et informatique | 5-10 ans |
| • Mobilier | 10 ans |
| • Gaz coussin | 75 ans |

Le gaz coussin correspond à une réserve de gaz permanente qui permet notamment le maintien du niveau de pression nécessaire au stockage et de maintenir les vitesses de soutirage demandées par les clients.

Concernant son amortissement : cf note 5.8 portant sur les « informations relatives à la comparabilité des comptes ».

Les immobilisations de stockage sont amorties selon des durées indépendantes de la durée de concession. En cas de non-renouvellement de la concession, les immobilisations relatives à la concession devraient faire l'objet d'un amortissement accéléré.

5.5.4.4 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement reçues par les sociétés du Groupe sont enregistrées en diminution de l'actif et sont rapportées au compte de résultat sur une période fonction de la durée de vie des actifs qu'elles ont contribué à financer.

5.5.5 Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et font l'objet d'un test de dépréciation à la clôture qui conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur actuelle des titres possédés devient inférieure à leur valeur nette comptable.

5.5.6 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'entrée en stock des articles comprend les frais réels accessoires d'achat hors transport.

La provision pour dépréciation du stock de matières et fournitures est constituée sur la base d'une analyse détaillée des rotations par article.

5.5.7 Avantages du personnel

Le Groupe accorde à certains salariés des avantages postérieurs à l'emploi (régimes de retraites) ainsi que d'autres avantages à long terme (médailles du travail).

Régime à prestations définies

L'obligation nette du Groupe au titre des régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période actuelle et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. Les coûts des services passés non comptabilisés et la juste valeur des actifs du régime sont ensuite déduits. Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt, à la date de clôture, des obligations de première catégorie ayant une date d'échéance proche de celle des engagements du Groupe et qui sont libellées dans la monnaie de paiement des prestations.

Les calculs sont effectués tous les ans par un actuaire qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Le Groupe comptabilise, au titre des régimes à prestations définies, la totalité des écarts actuariels en capitaux propres.

5.5.7.1 Autres avantages à long terme du personnel

L'obligation nette du Groupe au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite, est égale à la valeur des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Ces avantages sont essentiellement constitués des médailles du travail.

5.5.7.2 Avantages à court terme du personnel

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et comptabilisées lorsque le service correspondant est rendu. Un passif est comptabilisé pour le montant que le Groupe s'attend à payer au titre des plans d'intéressement et des primes réglés en trésorerie à court terme si le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

5.5.8 Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Pour les provisions dont l'horizon est supérieur à 12 mois, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à ce passif. L'effet de la désactualisation est comptabilisé dans les charges financières.

5.5.9 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond principalement aux recettes de capacités de transport et de stockage, mais aussi aux recettes provenant des contrats de raccordement et de transit.

Le Groupe comptabilise les ventes quand :

- Une relation contractuelle est avérée ;
- La prestation de service est achevée ;
- Le prix est fixe ou déterminable.

La comptabilisation des produits tirés des contrats avec les clients est fondée sur les cinq étapes suivantes :

- Identification du contrat avec le client ;
- Identification de l'obligation d'exécution, représentée par la promesse contractuelle de transférer des biens et/ou des services à un client ;
- Détermination du prix de transaction ;
- Affectation du prix de transaction aux obligations d'exécution identifiées sur la base du prix de vente distinct pour chaque bien ou service ;
- L'enregistrement des produits lorsque l'obligation d'exécution correspondante a été remplie, ou au moment du transfert au client du bien ou du service promis. Le transfert sera considéré comme effectué lorsque le client obtient le contrôle des biens ou services, qui peut avoir lieu dans le temps ou à un moment précis.

En ce qui concerne les activités exercées par le Groupe Teréga, le chiffre d'affaires est généralement comptabilisé lorsque le service est fourni. La plus grande partie du chiffre d'affaires de base concerne les activités réglementées, dont les revenus sont régis par le cadre réglementaire établi par la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie).

En vertu du principe de neutralité défini par la loi applicable, les transactions sur le marché de l'équilibrage ne génèrent pas de coûts ou de revenus, puisqu'elles ne sont que des lots en transit et sont redistribuées annuellement à la communauté gazière.

La différence (positive ou négative) entre le facturé et le prévisionnel est couverte dans le CRCP (Compte de Régularisation des Charges et des Produits).

La pratique actuelle de reconnaissance du revenu est pour l'essentiel conforme aux dispositions d'IFRS 15. L'application d'IFRS 15 n'a donc pas de conséquence significative sur les modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires dans les comptes consolidés du Groupe.

5.5.10 Contrats de location

Les contrats de location sont classés en contrats de location simple et ne sont pas comptabilisés au bilan.

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés au compte de résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. Les avantages reçus du bailleur font partie intégrante du total net des charges locatives et sont comptabilisés en moins des charges sur la durée du contrat de location.

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16 « Contrats de location » qui a remplacé la norme IAS 17 « Contrats de location » et est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. IFRS 16 remplace la ligne des charges de location unique par une charge d'amortissement des actifs loués et une charge d'intérêt sur les passifs liés à la location. Cette norme aligne le traitement des charges de location pour tous les contrats de location.

IFRS 16 supprime la distinction entre location simple et location financière d'IAS 17, et requiert de comptabiliser presque tous les contrats de location au bilan :

- un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat ;
- en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers.

L'application d'IFRS 16 n'a pas de conséquences significatives dans les comptes consolidés du Groupe au 30 juin 2021.

5.5.11 Produits et charges financiers

Le coût de l'endettement financier net comprend principalement les charges d'intérêts liées aux dettes financières calculées selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les autres produits et charges financiers comprennent les revenus des actifs financiers et le résultat de change.

5.5.12 Impôts

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés en résultat sauf s'ils se rattachent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû (ou à recevoir) au titre du bénéfice (ou de la perte) imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes. Pour l'exercice 2021, le taux d'impôt appliqué par le groupe est de 28.41 %.

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé :

- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable ;
- les différences temporelles liées à des participations dans des filiales et des coentreprises dans la mesure où il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible ;
- les différences temporelles imposables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Pour la détermination des montants d'impôt exigible et d'impôt différé, le Groupe prend en compte l'impact des positions incertaines d'impôt et les taxes additionnelles et intérêts qui pourraient être dus.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, mais qui ont l'intention de régler les actifs et les passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs d'impôt simultanément.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé au titre des différences temporelles déductibles et des pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels ceux-ci pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits dans la mesure où il n'est désormais plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

Cette norme clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation, lorsqu'une incertitude existe sur le traitement de l'impôt sur le résultat.

Le Groupe évalue ses incertitudes fiscales en conformité avec les principes d'IFRIC 23, l'application de cette norme n'aura donc pas de conséquence significative sur les comptes consolidés du groupe.

5.5.13 Monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle du Groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à cette date.

Les écarts de conversion résultant de ces conversions sont comptabilisés en résultat.

5.6 Faits caractéristiques des périodes présentées

COVID-19

La direction a déterminé un impact limité de la Covid-19 sur ses états financiers semestriels 2021.

La direction n'a pas connaissance d'éléments qui remettraient en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation et qui auraient un impact significatif sur les comptes au 30 juin 2021.

Enquête de la commission européenne

En février 2020, la Commission européenne a lancé une enquête afin de déterminer si le mécanisme de régulation du stockage de gaz naturel en France est conforme aux règles de l'UE en matière d'aides d'État.

Le 28 juin 2021, la Commission européenne a conclu que le mécanisme de régulation du stockage de gaz naturel mis en œuvre par la France depuis 2017 était conforme aux règles de l'UE en matière d'aides d'État.

L'enquête approfondie de la Commission a révélé que la méthode de rémunération est établie de manière indépendante par la CRE, et la valorisation des actifs régulés en particulier mène à une compensation proportionnée pour limiter les effets de la mesure sur le marché intérieur.

Taxe intérieure de consommation (TIC)

Dans le cadre de son activité, la société Teréga SA consomme du gaz naturel pour ses besoins propres. Ces consommations peuvent être assujetties à une taxe intérieure de consommation suivant leurs utilisations.

Dans ce contexte, la société Teréga SA a pris attache le 14 juin 2019 avec la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI) afin d'obtenir une position de l'administration des douanes relative à ces consommations de gaz naturel.

La régularisation définitive confirmée par l'administration s'élève à 3 286 092 euros pour la période de novembre 2017 à décembre 2019. Une charge à payer avait été provisionnée dans les comptes au 31 décembre 2019 pour 3 489 471 euros, ajustée en conséquence au 31 décembre 2020.

Le paiement a eu lieu sur le premier semestre 2021, pour le montant provisionné dans les comptes au 31 décembre 2020.

Contrôle de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (« DGCCRF »)

Le 4 octobre 2019, Teréga SA a reçu un avis de contrôle de la DGCCRF sur les délais de paiement inter-entreprises. Le contrôle couvre l'année 2018 et a démarré le 14 janvier 2020. Il a donné lieu à échange de documents pendant le premier trimestre 2021.

Aucune conclusion n'a été reçue à ce jour.

Participations

En juin 2021, Teréga Solutions a participé à l'augmentation de capital de la société Hydrogène De France (HDF Energy) dans le cadre de son entrée en bourse pour un montant de 10 millions d'euros qui représentent 2,35% des actions de la société Hydrogène de France au 30 juin 2021.

Hydrogène de France (HDF Energy) ne fait pas partie du périmètre de consolidation.

En avril 2021, la société Métha Infra Berry a été créée pour porter un projet de construction d'une unité de biométhane. Elle est détenue à 100% par la société Loca Teréga.

CRCP

Conformément aux dispositions de l'article L. 452-2 du code de l'énergie, la CRE fixe les méthodes pour établir les tarifs d'utilisation des réseaux de gaz.

Ces tarifs, qui couvrent l'ensemble des coûts supportés par leurs gestionnaires, sont établis en prenant notamment en considération :

- les charges d'exploitation nécessaires au bon fonctionnement et à la sécurité des réseaux et des installations
- les charges de capital (amortissement et rémunération des actifs des transporteurs, des distributeurs, des terminaux méthaniers et des opérateurs de stockage).

Ils sont calculés à partir d'hypothèses de charges et de produits établies pour l'ensemble de la période tarifaire. Ces hypothèses présentant des incertitudes lors de la définition des tarifs, ces derniers disposent d'un mécanisme dit CRCP (compte de régularisation des charges et des produits) permettant de corriger, pour des postes préalablement identifiés, les écarts entre les charges et produits prévisionnels et ceux réellement constatés.

Afin d'assurer une meilleure comparabilité des comptes des opérateurs européens, la norme IFRS 14, publiée par l'IASB en janvier 2014, est en cours de mise à jour avec une réflexion concernant le fonctionnement du mécanisme dit CRCP. Cette réflexion pourrait avoir des impacts sur l'arrêté et la présentation des comptes établis en normes françaises.

A date, la position de Teréga conduit à constater les régularisations l'année de leur constatation. Cette position pourrait être revue en fonction des éléments de doctrine à paraître.

5.7 Informations relatives au périmètre

Le périmètre de consolidation se présente comme suit :

Sociétés	Méthode de consolidation	30/06/2021		31/12/2020		
		% contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation	% contrôle	% intérêt
TERÉGA SA	Intégration globale	100,00%	100,00%	Intégration globale	100,00%	100,00%
TERÉGA SAS	Intégration globale	100,00%	100,00%	Intégration globale	100,00%	100,00%
TEREGA SOLUTIONS SAS	Intégration globale	100,00%	100,00%	Intégration globale	100,00%	100,00%
LOCATEREGA	Intégration globale	100,00%	100,00%	Intégration globale	100,00%	100,00%
METHA INFRA BERRY	Intégration globale	100,00%	100,00%		N/A	N/A
DUALMETHA SAS	Mise en équivalence	19,96%	19,96%		19,96%	19,96%
CHADASAYGAS	Mise en équivalence	40,00%	40,00%		40,00%	40,00%

5.8 Informations relatives à la comparabilité des comptes

5.8.1 Changement de présentation

Il n'y a pas de changement de présentation des comptes entre le 30 juin 2021 et le 31 décembre 2020 ni au 30 juin 2020.

5.8.2 Changement de méthode comptable

Il n'y a pas de changement de méthode comptable au 30 juin 2021.

5.8.3 Changement d'estimation comptable

Il n'y a pas de changement d'estimation comptable au 30 juin 2021.

5.9 Notes sur l'état de la situation financière consolidée

5.9.1 Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle de la Société. Sauf indication contraire, toutes les données financières présentées en euros sont arrondies au millier d'euros le plus proche.

5.9.2 Immobilisations incorporelles et écart d'acquisition

5.9.2.1 Variations des exercices 2020 et 2021

Valeurs brutes (En milliers d'euros)	31/12/2019	Acquisitions	Cessions/Mises au rebut	31/12/2020	Acquisitions	Cessions/Mises au rebut	30/06/2021
Ecart d'acquisition	420 761	-	-	420 760	-	-	420 760
Frais de développement	3 515	5 626	-	9 141	-	-	9 141
Logiciels	110 055	17 260	(2 585)	124 730	-	(10)	124 720
Clientèle	38 711	-	-	38 711	-	-	38 711
Immobilisations incorporelles en cours	8 305	(2 985)	-	5 319	7 197	-	12 516
Valeurs brutes	581 347	19 900	(2 585)	598 662	7 197	(10)	605 849

Amortissements et dépréciations (En milliers d'euros)	31/12/2019	Dotations	Cessions/Mises au rebut	31/12/2020	Dotations	Cessions/Mises au rebut	30/06/2021
Dépréciation de l'écart d'acquisition	(5)	-	-	(5)	-	-	(5)
Amt/Dép. frais développ.	(138)	(746)	-	(885)	(910)	-	(1 795)
Amt/Dép. logiciels	(58 431)	(19 028)	2 585	(74 874)	(9 583)	10	(84 447)
Amt/Dép. clientèle	(8 287)	(1 290)	-	(9 577)	(640)	-	(10 217)
Amortissements et dépréciations	(66 861)	(21 065)	2 585	(85 341)	(11 133)	10	(96 464)
Valeur nette comptable	514 486	(1 165)	-	513 321	(3 936)	-	509 385

Ecart d'acquisition :

Lors de la dernière clôture annuelle du 31 décembre 2020, le test de dépréciation réalisé n'a pas donné lieu à des ajustements.

Les principaux travaux ont consisté à :

- Déterminer la base d'actif à tester à partir des comptes consolidés au 31 décembre N
- Analyser la cohérence entre les flux de trésorerie retenus pour les tests d'impairment et les actifs testés
- Analyser les écarts entre les trajectoires du Plan Stratégique N et N-1 retenus pour les tests de dépréciation d'actifs et la cohérence des hypothèses retenues dans le Plan Stratégique ;
- Estimer le coût moyen pondéré du capital (« **CMPC** ») applicable aux flux de trésorerie des activités de transmission et de stockage ;
- Estimer la valeur d'entreprise de l'UGT ;
- Réaliser des analyses de sensibilité de la valeur aux principales hypothèses opérationnelles et financières.

Le test de dépréciation est basé sur les paramètres publiés par la CRE dans ses consultations publiques se référant à l'ATS2 et l'ATRT7.

La sensibilité du test d'impairment a été testée sur une variation du WACC ainsi que sur une variation de l'indexation de la valeur de la BAR (Base d'Actif Régulée). L'analyse n'a pas identifié de risque significatif sur l'évaluation de la valeur d'entreprise.

Logiciels

Les mises au rebut concernent les logiciels qui ne sont plus utilisés par la société. La valeur nette comptable de ces mises au rebut étant nulle.

5.9.3 Immobilisations corporelles

La variation des immobilisations corporelles au cours de l'exercice s'analyse de la façon suivante :

Valeurs brutes (En milliers d'euros)	31/12/2019	Acquisitions	Cessions/Mises au rebut	31/12/2020	Acquisitions	Cessions/Mises au rebut	30/06/2021
Terrains	11 031	39	-	11 069	-	-	11 069
Agencements sur terrains	11 057	911	-	11 968	-	-	11 968
Constructions	94 902	2 385	-	97 288	-	-	97 288
Installations tech, matériel & outillage	2 950 598	62 124	(419)	3 012 303	489	-	3 012 792
Autres immobilisations corporelles	1 755	220	-	1 975	63	-	2 038
Matériel de bureau	1 633	54	(13)	1 674	12	-	1 686
Matériel de transport	5	237	-	241	205	-	446
Matériel informatique	5 947	486	(17)	6 415	499	-	6 914
Immobilisations corporelles en cours	32 932	39 730	-	72 662	34 928	-	107 589
Avances et acomptes s/imm. corp.	85	-	-	85	-	-	85
Valeurs brutes	3 109 944	106 185	(448)	3 215 681	36 195	-	3 251 876

Amortissements et dépréciations (En milliers d'euros)	31/12/2019	Dotations	Cessions/Mises au rebut	31/12/2020	Dotations	Cessions/Mises au rebut	30/06/2021
Amt/Dép. Agencements sur terrains	(6 190)	(968)	-	(7 157)	(531)	-	(7 688)
Amt/Dép. constructions	(24 134)	(4 892)	-	(29 026)	(2 545)	-	(31 571)
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	(659 886)	(78 725)	419	(738 193)	(38 913)	-	(777 106)
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	(841)	(136)	-	(977)	(69)	-	(1 046)
Amt/Dép. Matériel de bureau	(416)	(165)	13	(568)	(83)	-	(652)
Amt/Dép. Matériel transport	(2)	(19)	-	(20)	(29)	-	(49)
Amt/Dép. Matériel informatique	(3 076)	(1 117)	-	(4 194)	(528)	-	(4 721)
Amortissements et dépréciations	(694 545)	(86 021)	431	(780 134)	(42 698)	-	(822 833)
Valeur nette comptable	2 415 399	20 165	(17)	2 435 546	(6 503)	-	2 429 043

5.9.4 Immobilisations financières

Valeurs brutes (En milliers d'euros)	31/12/2019	Variations de périmètre	Acquisitions	Cessions	31/12/2020	Acquisitions	Cessions	30/06/2021
Titres mis en équivalence	-	6 273	-	-	6 273	-	-	6 273
Titres de participation	379	-	-	-	379	10 000	-	10 379
Valeurs brutes	379	6 273	-	-	6 652	10 000	-	16 652

Les titres de participation mis en équivalence sont constitués des parts et des frais d'acquisition dans les sociétés suivantes :

- Groupe Chadasaygas, détenu à 40% ;
- Dualmetha, détenu à 19,96%.

Après analyse, il a été déterminé que Teréga détenait une influence notable sur ces deux sociétés. La méthode de consolidation appliquée est celle de la mise en équivalence.

Etant donné la non-significativité des montants, aucune quote-part de résultat n'a été prise sur le premier semestre 2021.

L'augmentation des autres titres de participation concernent la prise de participation à hauteur de 2,35% dans Hydrogène de France.

5.9.5 Stocks

Valeurs brutes (En milliers d'euros)	30/06/2021			31/12/2020		
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Stocks de matières premières, fournitures et autres approvisionnements	28 765	(4 229)	24 536	28 973	(3 979)	24 994
Valeurs brutes	28 765	(4 229)	24 536	28 973	(3 979)	24 994

Les stocks sont composés de pièces de matériel technique ainsi que de stocks de gaz, principalement pour l'autoconsommation.

La provision pour dépréciation du stock de matières et fournitures est constituée sur la base d'une analyse détaillée des rotations par article.

5.9.6 Créances clients et autres débiteurs

En milliers d'euros	30/06/2021	31/12/2020
Clients et comptes rattachés	35 692	8 219
Factures à établir	19 112	35 436
Dép. clients et comptes rattachés	(0)	(0)
Dépréciations	(0)	(0)
Créances clients	54 803	43 654

Le paiement des créances en solde au 30 juin 2021 a eu lieu début juillet 2021.

5.9.7 Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés

5.9.7.1 Variations de l'exercice

La variation des impôts différés au cours de l'exercice s'analyse de la façon suivante :

En milliers d'euros	31/12/2020	Résultat de la période	Autres éléments du résultat global	Capitaux propres	Reclassements	Ecarts de conversion	30/06/2021
Actifs d'impôt différé	13	-	-	-	(4)	-	9
Passifs d'impôt différé	(260 636)	(12 351)	0	5 326	4	-	(267 657)
Impôt différé net	(260 623)	(12 351)	0	5 326	-	-	(267 647)

Les impôts différés constatés dans les « autres éléments du résultat global » sont relatifs aux écarts actuariels sur engagement de retraites.

Les impôts différés en capitaux propres correspondent aux intérêts relatifs aux obligations remboursables en actions pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2021.

Les actifs et passifs d'impôt différé doivent être évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés à la date de clôture.

L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé doit refléter les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont l'entité s'attend, à la date de clôture, à recouvrer ou régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

5.9.7.2 Natures d'impôts différés de l'exercice

	31/12/2020	Résultat de la période	Autres éléments du résultat global	Autres réserves	Reclas.	30/06/2021
- Impôt différé sur différence entre le résultat comptable et le résultat fiscal	1 359	(566)	-	-	-	793
- Impôt différé sur écart de réévaluation sur immobilisations corporelles et incorporelles (allocation du prix d'acquisition)	(191 887)	(1 787)	-	-	-	(193 673)
- Impôt différé sur frais d'acquisition de titres	39 932	(22)	-	-	-	39 911
- Impôt différé sur annulation des provisions réglementées	(120 922)	(3 910)	-	-	-	(124 832)
- Impôt différé sur engagement sociaux	6 467	(46)	-	-	-	6 421
- Impôt différé sur norme IFRIC 21 C3S	(172)	882	-	-	-	710
- Impôt différé sur retraitement de la dette financière (juste valeur et TIE)	4 600	(6 903)	-	5 326	-	3 023
Impôt différé net	(260 623)	(12 351)	-	5 326	-	(267 647)
Actifs d'impôt différé	13	-	-	-	(4)	9
Passifs d'impôt différé	(260 636)	(12 351)	0	5 326	4	(267 657)
Impôt différé net	(260 623)	(12 351)	-	5 326	-	(267 647)

5.9.7.3 Actifs d'impôts différés non comptabilisés

Conformément à la description faite dans la note 5.5.1.2, les déficits fiscaux des entités du groupe ne sont pas restitués aux entités qui les ont générées. Chaque société juridique est considérée comme une entité fiscale indépendante, le périmètre d'intégration fiscale étant placé au-dessus de Teréga SAS.

Ainsi, les actifs d'impôts différés, correspondant aux déficits utilisés par l'intégration fiscale et non comptabilisés car non disponibles dans les comptes consolidés s'élèvent à 4 514 K€ au 30 juin 2021 et étaient de 12 864 K€ au 31 décembre 2020.

5.9.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

En milliers d'euros	30/06/2021	31/12/2020
VMP - Equivalents de trésorerie	-	-
Disponibilités	529 185	489 560
Total trésorerie nette	529 185	489 560

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des actifs immédiatement disponibles ou des placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Le niveau de disponibilités au 30 juin 2021 tient compte du nouvel emprunt obligataire de 500 M€ du 17 septembre 2020. Il viendra rembourser celui arrivant à échéance en juillet 2021.

5.9.9 Capital et réserves

Au 30 juin 2021, le capital social s'élève à 489 474 K€ composé de 48 947 355 actions d'un nominal de 10 euros.

Le Groupe a mis en place des financements externes ainsi qu'un emprunt obligataire remboursable en actions (ORA) d'une valeur nominale de 790 000 K€ de maturité 30 ans à l'origine. Les obligations remboursables en actions émises par le Groupe sont considérées comme des instruments de capitaux propres selon la norme IAS 39. La charge d'intérêts sur les ORA (nets d'impôts) est classée en capitaux propres.

Le 26 février 2015 l'emprunt ORA a fait l'objet d'un remboursement de 120 000 K€ réparti au pourcentage de détention du capital des quatre actionnaires, ramenant sa valeur nominale à 670 000 K€.

Le 20 octobre 2020 l'emprunt ORA a fait l'objet d'un remboursement de 200 000 K€ réparti au pourcentage de détention du capital des quatre actionnaires, ramenant sa valeur nominale à 470 000 K€.

5.9.10 Provisions

En milliers d'euros	31/12/2019	Dotations	Reprises utilisées	31/12/2020	Dotations	Reprises utilisées	30/06/2021
Provisions pour litiges - non courant	-	-	-	-	-	-	-
Provisions non courantes	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour litiges - courant	509	-	(440)	69	-	(19)	50
Autres provisions pour charges - courant	321	-	(186)	135	-	-	135
Provisions courantes	830	-	(626)	204	-	(19)	185
Total provisions	830	-	(626)	204	-	(19)	185

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

5.9.11 Dettes financières

5.9.11.1 Variations de la période

La variation des dettes financières au cours de l'exercice s'analyse de la façon suivante :

En milliers d'euros	31/12/2020	Augmentation	Diminution	30/06/2021
Emprunts obligataires - non courant	1 782 648	409	-	1 783 057
Emission titres part. et avances de l'état - non courant	-	18 748	(18 748)	-
Autres emprunts et dettes assimilées - non courant	3 265	-	(209)	3 056
Total non-courant	1 785 912	19 158	(18 958)	1 786 113
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	-	10 000	-	10 000
Emprunts obligataires - courant	524 390	-	-	524 390
Intérêts courus sur emprunts - courant	5 803	24 331	(4 377)	25 757
Total courant	530 193	34 331	(4 377)	560 146
Total dettes financières	2 316 105	53 488	(23 335)	2 346 259

En milliers d'euros	Total	30/06/2021				
		N+1	N+2	N+3	N+4	>=N+5
Emprunts obligataires	2 307 446	524 390	-	-	546 190	1 236 867
Emprunts auprès établis. de crédit	10 000	10 000	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes assimilées	3 056	3 056	-	-	-	-
Intérêts courus sur emprunts	25 757	25 757	-	-	-	-
Total dettes financières	2 346 259	563 202	-	-	546 190	1 236 867

La structure financière est composée :

- D'emprunts obligataires pour 1 783 057 K€, dont :
 - Emprunt obligataire public pour 550 000 K€, à échéance 2025, taux fixe de 2,200%, déduction faite des frais d'émission pour 3 810 K€ ;
 - Emprunt obligataire privé pour 350 000 K€, à échéance 2035, taux fixe de 2,998%, déduction faite des frais d'émission pour 1 566 K€ ;
 - Emprunt obligataire pour 400 000 K€, à échéance 2028, taux fixe de 0,625%, déduction faite des frais d'émission pour 2 517 K€ et de la prime d'émission pour 2 604 K€ amortie à hauteur de 437 K€ au 30 juin 2021 ;
 - Emprunt obligataire pour 500 000 K€, à échéance 2030, taux fixe de 0,875%, déduction faite des frais d'émission pour 2 341 K€ et de la prime d'émission pour 4 930 K€ amortie à hauteur de 389 K€ au 30 juin 2021.
- D'emprunt obligataire courant pour 524 390 K€, le montant est décomposé comme suit :
 - Emprunt obligataire public pour 500 000 K€, à échéance 2021, taux fixe de 4,339%. Du fait de son échéance proche, cet emprunt a été reclassé en dette financière courante depuis le 31 décembre 2020 ;
 - Dans le cadre du PPA en 2013, une sur valeur a été dégagée à hauteur de 62 560 K€. Des quotes-parts ont été repris chaque année.

- D'une réserve de crédit RCF (Revolving Credit Facility) d'une capacité de tirage de 250 000 K€. La RCF a fait l'objet d'un tirage de 10 000 K€ sur le premier semestre 2021 ;
- D'autres emprunts et dettes assimilés non courant pour 3 056 K€ (principalement les garanties clients équivalent à des dépôts et cautionnements reçus) ;
- D'intérêts courus sur emprunts pour 25 757 K€ composés de :
 - 1 682 K€ d'intérêts courus relatifs à l'emprunt obligataire de 400 M€ souscrit en 2020 ;
 - - 2559 K€ d'intérêts courus relatifs à l'emprunt obligataire de 500 M€ souscrit en 2011 ;
 - 12 806 K€ d'intérêts courus relatifs à l'emprunt obligataire de 550 M€ souscrit en 2015 ;
 - 9 773 K€ d'intérêts courus relatifs à l'emprunt obligataire de 350 M€ souscrit en 2015 ;
 - 3 998 K€ d'intérêts courus relatifs à l'emprunt obligataire de 500 M€ souscrit en 2020 ;
 - 56 K€ relatif au tirage de la RCF sur le premier semestre 2021.

Le groupe respecte ses engagements contractuels de ratios bancaires.

5.9.11.2 Endettement financier net

Endettement financier net En milliers d'euros	31/12/2019	Variation de la période	31/12/2020	Variation de la période	30/06/2021
Trésorerie brute	38 462	451 097	489 560	39 626	529 185
Soldes débiteurs et concours bancaires courants	-	-	-	-	-
Trésorerie nette	38 462	451 097	489 560	39 626	529 185
Endettement financier brut	1 499 714	816 391	2 316 105	30 153	2 346 259
Endettement financier net	1 461 252	365 294	1 826 546	(9 472)	1 817 073

5.9.11.3 Gestion des risques liés aux actifs et passifs financiers

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- Risque de crédit
- Risque de liquidité
- Risque de marché

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe est confronté, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies. La politique et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement revus afin de prendre en compte les évolutions des conditions de marché et des activités du Groupe. Le Groupe, par ses règles et procédures de formation et de gestion, vise à développer un environnement de contrôle rigoureux et constructif dans lequel tous les membres du personnel ont une bonne compréhension de leurs rôles et de leurs obligations.

Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit et de contrepartie est géré au niveau du Groupe. Il représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie viendrait à manquer à ses obligations de paiement contractuelles.

Le risque de crédit et de contrepartie concerne la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les instruments financiers dérivés et les dépôts auprès des banques et institutions financières, ainsi que les expositions de crédit aux clients, y compris les créances impayées.

L'exposition maximale au risque de crédit et de contrepartie à la date de clôture est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2021					
	Total	N+1	N+2	N+3	N+4	>=N+5
Créances clients	54 803	54 803	-	-	-	-
Créances d'impôt exigible courantes	-	-	-	-	-	-
Créances sociales	7 444	7 444	-	-	-	-
Créances fiscales	5 700	5 700	-	-	-	-
Autres créances	492	492	-	-	-	-
Total créances	68 439	68 439	-	-	-	-

Compte tenu de la typologie des clients, qui sont des acteurs européens gaziers significatifs et du nombre relativement peu élevé de clients expéditeurs (70 au 30 juin 2021), le Groupe considère qu'il n'est exposé qu'à un risque de crédit marginal.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à remplir ses obligations relatives aux passifs financiers qui seront réglés par remise de trésorerie ou d'autres actifs financiers. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Les flux de trésorerie contractuels sont essentiellement constitués des frais financiers relatifs aux paiements des intérêts et remboursements du capital.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité/risque. La performance financière du Groupe n'est pas matériellement influencée par les fluctuations des taux de change puisqu'une partie significative de l'activité se déroule au sein de la zone euro et les coûts et les revenus sont généralement libellés dans la même devise.

Le Groupe n'est pas exposé aux variations de flux futurs. L'intégralité de sa dette non courante est à taux fixe

5.9.11.4 Informations relatives à la juste valeur des actifs et passifs financiers

- Trésorerie, prêts et créances

Le groupe estime que la valeur comptable de la trésorerie, des créances clients, des autres créances, des dettes fournisseurs, des autres dettes et des divers dépôts et cautionnements reflète la valeur de marché compte tenu du fort degré de liquidité de ces postes et leur échéance à moins d'un an.

- Actifs à la juste valeur

Les VMP sont comptabilisées à leur prix d'acquisition qui reflète leur juste valeur (les montants sont non significatifs).

- Instruments dérivés et de couverture

Le groupe a mis en place, le 6 février 2020, un swap de taux d'intérêt à départ différé avec une clause de résiliation obligatoire anticipée au 6 mars 2020 afin de couvrir le risque de fluctuation de taux d'intérêt en amont de la date d'émission de l'obligation émise par Teréga SAS. Ce swap a été résilié le 20 février 2020, jour de la date de négociation de l'émission obligataire émise par Teréga SAS. Ce swap avait une maturité de 7 ans.

La soulte (issue de la juste valeur à la clôture du swap) payée par Teréga SAS est étalée sur la durée de couverture (soit 7 ans à partir du 20 février 2020) en OCI.

- Passifs financiers au coût amorti

Concernant les dettes fournisseurs, le Groupe considère que la valeur comptable reflète la valeur de marché en raison de leur fort de degré de liquidité.

La valeur de marché des dettes financières à long terme et à court terme est déterminée en utilisant la valeur des flux de trésorerie décaissés futurs estimés, actualisés en utilisant les taux observés par le Groupe en fin de période pour les instruments possédant des conditions et des échéances similaires.

- Bilan des instruments financiers

Les valeurs de marché des actifs et des passifs financiers évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière ont été classées selon la hiérarchie ci-dessous telle que définie par la norme IFRS 7 :

- Niveau 1 : la juste valeur est basée sur des prix cotés (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : la juste valeur évaluée à l'aide de données (« inputs »), autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (sous forme de prix) soit indirectement (déterminées à partir de prix).
- Niveau 3 : la juste valeur évaluée à l'aide de données (« inputs ») qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (« inputs » non observables).

5.9.12 Dettes fournisseurs et autres créditeurs

En milliers d'euros	30/06/2021	31/12/2020
Dettes fournisseurs	9 678	8 927
Factures non parvenues	19 618	50 878
Dettes fournisseurs	29 296	59 805

Le montant des factures non parvenues à fin juin 2021 correspond au cycle normal de réception des travaux dans le cadre des opérations conduites par le Groupe.

Le niveau des factures non parvenues au 31 décembre 2020 est lié aux activités d'investissements à cette période avec des réceptions de travaux significatives.

5.9.13 Autres passifs courants

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2021	31/12/2020
Clients - Avances et acomptes reçus	-	-
Dettes sociales - courant	25 084	22 979
Dettes fiscales (hors IS et CVAE)- courant	17 871	8 873
Autres dettes - courant	1 845	1 693
Autres passifs courants	44 799	33 545

L'augmentation des dettes sociales est liée au provisionnement de l'intéressement/participation pour le premier semestre 2021 à hauteur de 2 M€.

L'augmentation des dettes fiscales provient de deux éléments :

- l'augmentation de la TVA pour +1,7 M€ ;
- provision au 30 juin 2021 des taxes foncières, CFE et IFER pour 5,1 M€ qui seront payées en totalité d'ici la fin de l'année.

5.9.14 Autres actifs courants

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2021	31/12/2020
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	281	1 274
Fournisseurs débiteurs (RRR et autres avoirs)	-	460
Créances sur personnel & org. sociaux	7 444	134
Créances fiscales - hors IS - courant	5 700	2 719
Autres créances - courant	13	136
Charges constatées d'avance	479	46
Valeurs brutes	13 917	4 770
<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2021	31/12/2020
Dépréciations	-	-
Autres actifs courants	13 917	4 770

Les créances sur le personnel et les organismes sociaux sont compensées par des dettes au passif à hauteur de 5,9 M€.

Les créances fiscales sont en hausse au 30 juin 2021 du fait du versement des acomptes sur CFE et CVAE pour un montant de 3 M€.

5.10 Informations relatives aux postes de l'état du résultat global consolidé

5.10.1 Produits

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2021	30/06/2020
Production vendue de services	229 248	228 873
Ventes de marchandises	8 293	2 877
Autres refacturations avec marge	(4)	-
Chiffre d'affaires	237 537	231 751

La production vendue de services correspond principalement aux recettes de capacités de transport et de stockage, auxquelles s'ajoutent les recettes provenant des contrats de raccordement et de transit. L'ensemble du chiffre d'affaires est réalisé en France.

Les ventes de marchandises correspondent à l'équilibrage du réseau dont la contrepartie se trouve en charge d'exploitation.

La répartition sectorielle du chiffre d'affaires est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2021	%	30/06/2020	%
Transport	164 537	69%	155 031	67%
Stockage	73 000	31%	76 719	33%
Chiffre d'affaires	237 537		231 751	

5.10.2 Autres produits

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2021	30/06/2020
Autres produits	1 692	138
Transferts de charges d'exploitation	67	5
Autres produits	1 759	144

Les autres produits proviennent essentiellement de refacturations de conventions de travaux lors des déviations de canalisations dont une convention de 1,3 M€ avec la DREAL dans le secteur de Gujan.

5.10.3 Achats et charges

5.10.3.1 Achats de matières, fournitures et marchandises

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2021	30/06/2020
Achat m.p., fourniture & aut. appro.	(8 703)	(7 863)
Var. stocks mp, fourniture & autres appro.	(208)	1 601
Autres achats	(6)	-
Achats non stockés de matières et fournitures	(19 584)	(13 426)
Achats consommés	(28 501)	(19 688)

La hausse des achats consommés provient principalement :

- de la hausse des achats de gaz pour l'équilibrage du réseau (+ 2,8 M€) ;
- de la consommation d'électricité (+ 2,2 M€) ;
- de la part de revenu Pireneos reversé à GRT (+ 1 M€) ;
- de la variation de stocks négative (déstockage) (+ 1,8 M€).

5.10.3.2 Charges de personnel

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2021	30/06/2020
Rémunérations du personnel	(18 145)	(17 511)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(9 056)	(9 169)
Autres charges de personnel (dont intéressement)	(1 754)	(3 696)
Participation des salariés	(1 715)	(2 000)
Dot./Prov. engagements de retraite	(44)	(353)
Rep./Prov. engagements de retraite	224	57
<i>Reprise / (Dotation) nettes sur engagements de retraite</i>	181	(296)
Charges de personnel	(30 489)	(32 672)

Pas de variation individuellement significative sur les charges de personnel.

5.10.3.3 Charges externes

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2021	30/06/2020
Sous-traitance générale	(7 607)	(5 442)
Locations et charges locatives	(1 230)	(1 014)
Entretiens et réparations	(8 123)	(5 104)
Primes d'assurance	(328)	(375)
Divers	(356)	(334)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(490)	(529)
Publicités	(1 173)	(630)
Transports	(125)	(94)
Déplacements, missions	(963)	(843)
Frais postaux	(1 341)	(1 287)
Services bancaires	(48)	(1 767)
Autres charges externes	(921)	(1 131)
Charges externes	(22 705)	(18 550)

L'augmentation des charges externes est principalement due à la Covid-19 qui a décalée certaines prestations du premier semestre de 2020 sur 2021.

Dans les services bancaires en 2020 étaient compris les frais d'émission de l'emprunt obligataire de 400 M€.

5.10.3.4 Impôts et taxes

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2021	30/06/2020
Impôts et taxes sur rémunérations	(419)	(525)
Autres impôts et taxes	(8 906)	(11 613)
Impôts et taxes	(9 325)	(12 139)

La baisse des impôts et taxes est liée à l'effet Loi Finances 2021 (- 2,7 M€).

5.10.4 Produits financiers et charges financières

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2021	30/06/2020
Intérêts emprunts bancaires	(5 437)	(5 457)
Intérêts emprunt obligataire	(17 170)	(14 234)
Intérêts comptes courant	(354)	-
Variation de juste valeur du Swap	(236)	-
Coût de l'endettement financier net	(23 197)	(19 691)
Gains de change	-	-
Autres charges financières	-	-
Autres produits et charges financiers	-	-
Résultat financier	(23 197)	(19 691)

Les intérêts des emprunts sont relatifs aux financements externes mentionnés dans le paragraphe « dettes financières ». La hausse des intérêts d'emprunts en 2021 s'explique par les emprunts obligataires émis en 2020.

Les intérêts des emprunts sont calculés via un Taux d'Intérêt Effectif (TIE).

5.10.5 Impôts

5.10.5.1 Impôts comptabilisés dans le résultat

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2021	30/06/2020
Impôt exigible (IS au taux normal / contribution additionnelle et exceptionnelle)	(12 479)	(14 740)
Impôts différés	(12 322)	(15 792)
Impôt sur le résultat	(24 801)	(30 532)

La diminution de l'impôt exigible provient essentiellement de la baisse du taux d'impôt en 2021 (28,41% vs 32,02%).

Conformément à la description faite dans la note 5.9.7, les actifs d'impôt relatifs aux déficits apportés à l'intégration fiscale « Teréga HOLDING » ne sont pas comptabilisés dans les présents comptes consolidés.

En prenant en compte cet actif, la charge d'impôt serait la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2021	30/06/2020
Impôt exigible (IS au taux normal / contribution additionnelle et exceptionnelle)	(12 479)	(14 740)
Impôts différés	(12 322)	(15 792)
Impôts différés actifs non comptabilisés	4 514	6 313
Impôts différés	(7 808)	(9 479)
Impôt sur le résultat	(20 288)	(24 219)

5.10.5.2 Rapprochement entre l'impôt effectif et l'impôt théorique

En milliers d'euros	30/06/2021	30/06/2020
Taux d'imposition	28,41%	32,02%
Résultat de la période attribuable aux : - propriétaires de la société	43 091	41 769
Résultat consolidé après impôt des sociétés intégrées	43 091	41 769
Impôt exigible	(12 479)	(14 740)
Impôt différé	(12 322)	(15 792)
Impôt sur le résultat	(24 801)	(30 532)
Résultat consolidé avant impôt des sociétés intégrées	67 892	72 302
Impôt théorique (au taux d'imposition de la société consolidante)	(19 288)	(23 151)
Différences de taux d'imposition	410	1 431
Différences permanentes entre résultat comptable et résultat fiscal	(157)	(14)
Intérêts non déductibles	(1 238)	(1 994)
QP frais & charges dividendes et retenues à la source	(361)	(532)
Impact intégration fiscale	(4 513)	(6 313)
Crédits d'impôt	346	41
Impôt effectif	(24 801)	(30 532)

5.10.6 Avantages du personnel

Les avantages du personnel n'ont pas été recalculés au 30 juin 2021.

Les informations ci-dessous concernent le 31 décembre 2020.

5.10.6.1 Variation de l'obligation nette

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Obligation nette à l'ouverture	31 672	29 116
Coûts des services rendus à la période	2 643	1 719
Charges d'intérêts	233	442
Pertes et gains actuariels CET et MDT	(12)	41
Pertes et gains actuariels	(4 281)	2 462
Prestations versée par l'employeur	(3 084)	(2 108)
Avantages du personnel	27 171	31 672

Les avantages du personnel sont principalement composés des éléments suivants :

- MIP (Mutuelle de l'Industries du Pétrole) : régime de complémentaire santé,

- Droit de cessation anticipé d'activité (CAA) : régime de retraite dont le but est de fournir une allocation de retraite au salarié ayant une ancienneté suffisante en service posté,
- Indemnités de fin de carrière : versement en capital dû au salarié par l'entreprise lors du départ à la retraite,
- Médailles du travail : capital versé au salarié lorsque celui-ci atteint une certaine ancienneté groupe,
- PEC (Plan épargne choisie) : jours que les anciens détachés ont acquis et dont ils disposent pour partir plus tôt en retraite,
- Malakoff : régime de prévoyance,
- CET (Compte Epargne Temps) : le but est de permettre aux salariés qui le désirent d'accumuler des droits de congés rémunérés.

5.10.6.2 Charge nette comptabilisée en résultat

En milliers d'euros	Exercice 2020	Exercice 2019
Coûts des services rendus de la période	(2 643)	(1 719)
Charges d'intérêts	(233)	(442)
Ecart actuariels CET	12	(41)
Coûts des services rendus à la période et charges d'intérêts	(2 864)	(2 202)
Utilisation de l'année	3 084	2 108
Charge comptabilisée en résultat	220	(94)

5.10.6.3 Hypothèses actuarielles

L'évaluation actuarielle des engagements sociaux en norme IAS 19 a été faite par un actuaire indépendant.

	31/12/2020	31/12/2019
Taux d'actualisation à la date de clôture		
Gratifications	0,35%	0,75%
Autres régimes		
Taux d'inflation	1,50%	1,50%
Taux d'augmentation moyen des salaires	2,60%	3,00%
Taux de charges patronales		
Gratifications	53,16%	40,00%
Autres régimes		52,00%
Taux de turnover	Tables Cadre/Non Cadre de taux décroissants par âge et nuls au-delà de 55 ans	Tables Cadre/Non Cadre de taux décroissants par âge et nuls au-delà de 55 ans
Age de départ en retraite	Cadre : 62 à 66 ans Non Cadre : 60 à 63 ans	Cadre : 62 à 66 ans Non Cadre : 60 à 63 ans
Table de survie	Phase d'activité : TH/TF 00-02 Phase de retraite : TGH/TGF 05	Phase d'activité : TH/TF 00-02 Phase de retraite : TGH/TGF 05

5.11 Parties liées

Les parties liées sont principalement l'associé unique, Teréga Holding SAS et la Direction du Groupe.

La rémunération des dirigeants n'est pas présentée dans les annexes aux comptes consolidés car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

5.12 Engagements hors bilan

5.12.1 Engagements donnés

Il n'existe pas d'engagements donnés par le Groupe au 30 juin 2021.

5.12.2 Engagements reçus

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Nature</i>	Valorisation au 30/06/2021	Valorisation au 31/12/2020
Cautions bancaires clients	Teréga SA	65 492	71 767
Cautions bancaires fournisseurs	Teréga SA	8 155	6 589
Total engagements		73 647	78 356

5.13 Événements postérieurs à la clôture

L'emprunt obligataire de 500 M€ de 2011 a été remboursé le 7 juillet 2021 conformément à l'échéancier prévu.